

T.I. 121 - LIEU DE NAISSANCE DU CONJOINT

Composition

Cette information comprend :

- la date du mariage en 8 chiffres (JJMMAAAA) ;
- le lieu de naissance du conjoint.

Codes opérations admis : 10, 11, 13 et 17.

Date du mariage

Par l'introduction de la date de mariage, il y a relation avec l'information 120 de sorte que le conjoint peut être identifié aisément. En outre, une mise à jour est rendue possible dans tous les cas, même s'il y a remariage avec une personne plus âgée que le conjoint précédent.

N.B. : Si la date du mariage n'est pas connue avec précision, il faut indiquer une date fictive (à l'exclusion de 4 zéros + l'année et le siècle).

Lieu de naissance du conjoint

Ce lieu, précédé d'un astérisque, peut être indiqué en code (code INS de la commune) ou en clair suivi, entre parenthèses, du code du pays. Il est indispensable d'indiquer le district pour certaines communes pour l'enregistrement du lieu des actes de naissance.

La longueur maximum de l'information est de 40 caractères.

Structure

C.O.		T.I.			C.S.	DATE DE MARIAGE								
N	N	1	2	1	0	J	J	M	M	A	A	A	A	*

LIEU DE NAISSANCE										
X	X	X						X	X	X

maximum 40 caractères

Codes autorisés : 10,11,13 et 17

Exemples : 10/121/0/25062000*/62063 (code INS du lieu de naissance du conjoint) ;
10/121/0/25042000*/NICE (111).